

# TRAIT-D'UNION – JUILLET 2014

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



**Éditorial de Benoit SIMONNIN**  
Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Avant de partir prendre un repos bien mérité, l'équipe municipale a souhaité vous informer par l'intermédiaire de ce Trait-d'Union. Ce numéro 84, le deuxième de la nouvelle mandature, marque un changement. En effet, nous avons pris l'habitude depuis 2008 de vous présenter un « gros » bulletin.

Nous avons préféré, avec la nouvelle équipe municipale, un bulletin de mi-année plus léger, moins chronophage et papivore, quitte à revenir plus souvent vous proposer à la lecture nos actualités et nos informations.

Vous trouverez quand même dans ce Trait-d'Union, comme chaque année à cette période, quatre pages sur le budget communal. Vous y verrez que notre commune est financièrement saine, peu endettée mais que les perspectives financières ne sont pas forcément réjouissantes pour les années à venir.

Ce sont justement et principalement des conditions financières qui m'ont conduit, lors du conseil municipal du 27 juin dernier, à annoncer que j'avais décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le projet de nouvelle maison des associations. Suite à cette annonce en conseil, j'ai aussi averti par courrier les présidents des associations dionysiennes. Beaucoup d'entre eux comptaient sur cet équipement, structurant pour notre commune, pour développer et améliorer leur offre d'activités à la population.

Nous avons sollicité une subvention de l'État pour ce projet puisqu'il était éligible à la DETR (dotation à l'équipement des territoires ruraux). Malheureusement, la nouvelle est tombée il y a quelques jours, pour des raisons liées à la nature de projet et au potentiel financier de notre commune trop élevé, nous n'aurons pas cette subvention. Quelles conséquences en tirer ? Poursuivre le projet actuel en le finançant entièrement ? Adapter le projet pour le rendre compatible avec une nouvelle demande de DETR ? Étaler dans le temps les différentes composantes de l'équipement ? Abandonner purement et simplement la construction d'une nouvelle maison des associations ?

Toutes ces questions méritent d'être posées. A part la dernière, pour l'instant, les autres proposent des alternatives plausibles avec des conséquences plus ou moins importantes pour la commune. Il nous faudra notamment être attentifs au fait que, dans les années à venir, bien d'autres travaux et investissements seront indispensables, que le budget communal sera de plus en plus contraint par notamment la baisse des subventions d'État, que l'augmentation des taux d'impôts locaux ne peut se poursuivre que de façon mesurée, que les projets comme le nôtre ne semblent pas avoir la priorité en matière de subventions publiques...

C'est évidemment une mauvaise nouvelle pour notre commune. Nous poursuivons notre travail pour que ce projet structurant, partie intégrante de notre programme, puisse avoir une issue favorable... mais, vous l'aurez compris, pas à n'importe quel prix. Devant les opinions partagées, voire divergentes, que provoque cette situation, il est de ma responsabilité de Maire de veiller avant tout à protéger l'intérêt général et assurer l'avenir de la commune, notamment en termes financiers.

**Bulletin n° 84**



**Dans ce numéro :**

Editorial.....	1
Compte-rendu des conseils municipaux.....	2
Le budget communal.....	13
Représentations communales dans les instances Agglopolys .....	17
Personnel communal.....	18
Fête de l'école.....	19
Inauguration festival.....	20
Infos pratiques 1 .....	21
Les associations.....	22
Infos pratiques 2 .....	26

Autre sujet, autre difficulté dont je souhaitais vous entretenir brièvement dans cet éditorial, celui de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons beaucoup œuvré avec nos amis de Ménars et Villerbon pour que la mise en place de cette réforme se fasse dans les meilleures conditions en respectant ce pourquoi elle a été faite : le bien des enfants. Je pense que nous avons réussi à concilier tous les objectifs que nous nous étions donnés à savoir un équilibre entre activités « maison » et intervenants extérieurs (plus coûteux), un équilibre entre activités sportives et activités plus calmes, tout en ne perdant jamais de vue que ces activités périscolaires doivent être surtout pour les enfants des moments de détente. J'ai cosigné avec mes collègues de Ménars et Villerbon un courrier qui explique dans le détail aux parents d'élèves la façon dont nous avons travaillé et le calendrier des activités que nous pourrions proposer à la rentrée.

Pour terminer cet « édit », je dirai simplement deux mots à propos du fonctionnement de la nouvelle équipe municipale. L'expérience des « anciens », et notamment de mes quatre adjoints, nous a permis d'être rapidement opérationnels. Les sept nouveaux conseillers municipaux sont très vite entrés dans le rythme et se montrent à la fois curieux de découvrir les différentes facettes du « métier » et pleinement impliqués dans le travail des commissions et du conseil. C'est donc un mandant qui débute idéalement... même si nous aurions souhaité une évolution plus favorable pour notre maison des associations.

Je vous souhaite un bon été à toutes et à tous. Il a commencé sous le soleil le 24 juin, place Leroux, pour l'inauguration du festival de l'OTI Blois-Chambord et malheureusement plus humidement pour la fête des écoles le 28 juin. Souhaitons que le spectacle en plein air « La Loire à livre ouvert » du 22 juillet pourra se dérouler idéalement. En attendant la Guinguette du 6 septembre !

Bon été, bonnes vacances.

## **Comptes-rendus des réunions du conseil municipal**

**VENDREDI 7 FÉVRIER 2014**

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Sophie MILTEAU, Christine MAUVISSEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe ROCHEREAU, Sylvain BRETON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Claudine BOCQUEL ayant donné pouvoir à Benoit SIMONNIN, Dominique CORMIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre MOREAU, Loïc FONTAINE qui donne pouvoir à Christophe ROCHEREAU, Christophe CHARRIER, Marie-Ange CHESNEAU.

### **Délibération 2014 01 – Maison des associations – contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet de construction de la maison des associations, de désigner un maître d'œuvre.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation, la proposition :

- du Cabinet BOUR ESQUISSE, ayant son siège à Saint-Gervais-la-Forêt,
- du bureau d'études thermiques SAISON-PARAGOT, ayant son siège social à Chartres (28000)
- du bureau d'études Techniques PSL ELECTRICITE, ayant son siège social à Chartres (28000)

tous trois représentés par Monsieur Maximilien ROMERO, architecte DPLG, dûment mandaté à cet effet et s'élevant à 89 640 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition, par 11 voix pour, 1 contre:

### **Délibération 2014 02 – prix acquisition de terrain pour alignement de voirie**

Dans le cas de cession de parcelles par des particuliers, le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix du m<sup>2</sup> de toutes acquisitions de terrains par la commune pour alignement de voirie, ou d'espaces réservés inscrits au PLU.

Il propose un prix de 3€/m<sup>2</sup> pour une surface maximum de 100 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **Délibération 2014 03 – Rythmes scolaires : horaires de la semaine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, l'organisation du temps scolaire hebdomadaire et journalier doit être modifiée pour la rentrée 2014. Depuis de nombreuses années les élèves du primaire ont : 24 heures de classe, répartis sur une semaine de 4 jours (8 demi-journées).

Le décret du 24 janvier 2013 prévoit :

- 24 heures de classe, mais réparties sur une semaine de 4,5 jours (9 demi-journées)
- la journée d'enseignement devra être de 5 heures 30 maximum
- la demi-journée d'enseignement devra être de 3 heures 30 maximum
- la pause de midi ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30

Considérant que l'objectif de cette modification des rythmes scolaires est de concentrer les apprentissages fondamentaux sur le matin, période de la journée la plus favorable aux jeunes élèves pour ce type d'activité, en accord avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal définit les horaires pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

- 9h – 12h15 et 13h45 – 15h30 les lundi et mardi
- 9h – 12h15 et 13h45 – 16h00 les jeudi et vendredi
- 9h – 12h le mercredi

#### **Délibération 2014 04 – Convention pour la gestion de service de mise en place d'une formation Certiphyto pour le compte de communes membres d'Agglopolys**

***Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de leurs agents en complémentarité et collaboration des entités existantes, Pour se faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place ce service,***

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de solliciter à la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Saint-Denis-sur-Loire une assistance pour la mise ***en place d'une formation certiphyto à destination des ses agents*** communaux,

#### **Délibération 2014 05 – Attribution d'une indemnité de conseil et de confection au receveur municipal**

Suite au départ de M.SOUBIEUX Alain le 31 décembre 2013, après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer au taux de 50 %, l'indemnité de conseil à M. DUBOIS Pascal receveur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **Point sur les commissions communales:**

- **commission voirie** : rapporteur Jean-Pierre MOREAU
  - un trou a été bouché chemin du clos des Imberts
  - un balayage des gravillons chemin fleuri serait à prévoir rapidement
  - une lanterne sera installée au coin de la mairie pour faciliter l'accès de nuit l'hiver
  - un lampadaire au dessus de la RD 2152 aux Mées fonctionne par alternance
  - discussions autour du rond-point rue des moissons
- **commission bâtiments** : rapporteur Patrick MENON
  - la porte d'entrée de la maison du 17 rue de la Loire a été remplacée.
  - problèmes électriques au 1<sup>er</sup> étage de cette même maison. Les fusibles sont en porcelaine. Un devis a été demandé pour la réfection du tableau électrique.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- *Financement des écoles publiques* : un arrêté du Préfet nous est parvenu pour mandatement des sommes dues par la commune aux écoles privées. Cette somme sera inscrite au BP 2014 et réglée dans l'année.

- *Taxi* : une demande de stationnement d'un taxi nous a été présentée

## VENDREDI 14 MARS 2014

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Sophie MILTEAU, Claudine BOCQUEL, Christine MAUVISSEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe ROCHEREAU, Christophe CHARRIER, Marie-Ange CHESNEAU, Loïc BRETON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Dominique CORMIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre MOREAU, Sylvain BRETON ayant donné pouvoir à Patrick MENON.

#### **Délibération n°2014-007 – Agglopolys – Rapport correctif de la CLECT en matière de voirie et de stationnement**

Vu l'avis favorable de la CLECT réunie le 14 février 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport correctif de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées et détransférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'Agglomération, du 14 février 2014.

#### **Délibération n°2014-008 – Titularisation assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire**

Le Maire rappelle que Mademoiselle Émilie ROGER a été nommée assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à compter du 01/11/2013 pour 6 mois. La période de stage s'achève donc le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Compte-tenu de Mademoiselle Émilie ROGER remplit parfaitement ses fonctions, sur proposition du Maire, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour sa titularisation.

#### **Délibération n°2014-009 – Approbation du compte de gestion 2013 dressé par Monsieur SOUBIEUX du 01/01/2013 au 31/12/2013, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – BUDGET COMMUNE**

Approbation à l'unanimité du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013, dressé par le receveur municipal.

#### **Délibération n°2014-010 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET COMMUNE**

Le Maire commente le compte administratif 2013 de la commune : c'est le premier budget excédentaire dans les deux sections depuis 2008. Le chapitre 011 a augmenté de 40% par rapport à 2012, dû en partie à la facture de gaz et aux travaux en régie.

❖ <u>Section de Fonctionnement</u> :		
- Dépenses : 679 036,09 €	- Recettes : 852 234,03 €	<b>Excédent de fonctionnement : 173 197,94 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u> :		
- Dépenses : 581 031,27 €	- Recettes : 663 668,49 €	<b>Excédent d'investissement : 82 637,22 €</b>

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate l'identité des valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion relative au résultat d'exploitation de l'exercice,
- Reconnaît la sincérité des comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°2014-011 - AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2013 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 173 197,94 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

#### **Délibération n°2014-012 - VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales 2013. Plusieurs hypothèses de révision des taux sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 13 voix pour et 1 contre, les taux suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation	11,23 %
- Taxe foncière (bâti)	11,52 %
- Taxe foncière (non-bâti)	45,18 %

#### **Délibération n°2014-013 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNE**

Le budget primitif 2014 a été réalisé à minima en investissement pour laisser à l'équipe suivante la possibilité de prévoir des investissements. Des échanges ont lieu sur l'équipement des agents techniques, notamment sur la possibilité de leur fournir une tenue semblable de sécurité (avec bandes retro réfléchissantes) et sur l'opportunité de leur faire passer les CACES pour la conduite d'une nacelle.

Le budget primitif 2014 de la commune est adopté comme suit par 13 voix pour et 1 abstention :

❖ <u>Section de Fonctionnement</u> :	<b>744 381,94 €</b>	<u>Section d'Investissement</u> :	<b>479 175,22 €</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------------------------------	---------------------

#### **Délibération n°2014-014 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2013 dressé par Monsieur SOUBIEUX du 01/01/2013 au 31/12/2013, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – BUDGET « EAU »**

Approbation à l'unanimité du compte de gestion du budget « EAU » pour l'exercice 2013, dressé par le receveur municipal.

#### **Délibération n°2014-015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET « EAU »**

Le Maire présente le compte administratif budget « eau » 2013 : les investissements prévus n'ont pas été réalisés. Renseignements pris auprès de la SAUR, la pose du désinsectiseur et du capteur de niveau ont été réalisés en 2013 mais

non encore facturés. Quant à la pose de la crinoline, elle devrait être réalisée tout prochainement. L'ensemble de ces travaux seront facturés sur 2014.

Les travaux du prochain conseil : la concession avec la SAUR se termine en 2017.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2013 pour le budget « EAU »

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses : 13 251,00 € - Recettes : 87 591,81 € **Excédent d'exploitation : 74 340,81 €**

❖ Section d'Investissement :

- Dépenses : 5 173,00 € - Recettes : 148 344,23 € **Excédent d'investissement : 143 171,23 €**

**Délibération 2014-016 : AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2013- BUDGET « EAU »**

Le Conseil municipal, décide d'affecter à l'unanimité, le résultat excédentaire d'exploitation de 74 340,81 € à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**Délibération 2014-017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET « EAU »**

Le budget primitif 2014 du budget « eau » est adopté à l'unanimité comme suit :

❖ Section d'exploitation : **99 513,81 €** Section d'Investissement : **156 422,23 €**

**Point sur les commissions communales:**

- **Commission voirie** : rapporteur Jean-Pierre MOREAU
  - la finalisation du programme de voirie 2014 est en cours.
  - un balayage des gravillons chemin fleuri est prévu. Le point noir de ce chemin est l'écoulement des eaux pluviales pour lesquelles il n'a pas été trouvé de solution à ce jour.
  - Marie-Ange CHESNEAU alerte sur l'état du chemin parallèle à la RD 2152 en direction de Ménars.
  - le rond-point rue des moissons sera supprimé.
- **Commission tourisme** : rapporteur Claudine BOCQUEL
  - le totem au départ du circuit des eaux a été mis en place derrière le sas d'accueil de la Maison des associations.
- **Commission scolaire** : rapporteur Martine CIRET
  - un travail est en cours sur les modifications des plannings des agents induit par l'aménagement des rythmes scolaires.

## VENDREDI 10 AVRIL 2014

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Patrick MENON, Martine CIRET, Claudine BOCQUEL, Jean-Pierre MOREAU, Isabelle CALLIGARO, Christine MAUVISSEAU, Dominique RICHOMME, Emmanuelle LE GALL, Patrick BOULET, Philippe VIGIÉ DU CAYLA, Odile JOUET, Jean-Marc TRAZÈRES, Christophe ROCHEREAU, Loïc FONTAINE.

En préambule à la réunion, le Maire informe le Conseil municipal que deux points seront ajoutés à l'ordre du jour :

- La modification du taux du Foncier Non Bâti voté le 14 mars 2014, à la demande de la Préfecture ;
- La fixation des indemnités de conseil du receveur municipal suit au renouvellement du conseil.

**Délibération 2014-019 – Installation des commissions**

Le Maire informe le Conseil municipal, qu'en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions soumises au Conseil municipal. Elles sont composées :

- du Maire, membre et président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la commission le remplace en qualité de président.
- de membres élus par le Conseil municipal en son sein.

Après en avoir délibéré, les commissions permanentes suivantes sont créées :

***Commission des finances*** : assure le suivi budgétaire et participe à la préparation du budget

**Membres** : Patrick MENON, Martine CIRET, Claudine BOCQUEL, Jean-Pierre MOREAU, Odile JOUET, Philippe VIGIÉ DU CAYLA.

***Commission « Cimetière »*** : fait des propositions sur l'aménagement du cimetière, la reprise de concessions en état d'abandon

**Membres** : Martine CIRET, Claudine BOCQUEL, Jean-Pierre MOREAU, Christine MAUVISSEAU, Emmanuelle LE GALL, Odile JOUET.

***Commission « Urbanisme et bâtiments communaux*** : examine les permis de construire et les déclarations de travaux, fait des propositions sur l'aménagement de la commune en cohérence avec le document d'urbanisme



**Membres :** Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Jean-Pierre MOREAU, Christine MAUVISSEAU, Dominique RICHOMME, Patrick BOULET, Philippe VIGIÉ DU CAYLA, Jean-Marc TRAZÈRES, Christophe ROCHEREAU, Loïc FONTAINE

**Commission Affaires scolaires :** s'occupe des locaux scolaires et des services périscolaires. Travaille sur la mise en place des rythmes scolaires.

**Membres :** Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Christine MAUVISSEAU, Emmanuelle LE GALL.

**Commission « Aide à la personne et affaires sociales » :** organise les animations à destination des personnes âgées (repas, colis...) et sert d'intermédiaire entre les Dionysiens en difficulté, le CIAS et le Conseil Général du Loir-et-Cher.

**Membres :** Martine CIRET, Claudine BOCQUEL, Isabelle CALLIGARO, Emmanuelle LE GALL, Odile JOUET, Jean-Marc TRAZÈRES.

**Commission « Communication, culture et vie associative » :** assure la communication de la commune et son animation en relation avec les associations. Fait le lien entre les associations et la commune.

**Membres :** Claudine BOCQUEL, Patrick MENON, Martine CIRET, Jean-Pierre MOREAU, Emmanuelle LE GALL, Patrick BOULET, Jean-Marc TRAZÈRES.

**Commission « Patrimoine, tourisme » :** gère les activités et actions en direction du tourisme et des touristes. Veille au bon entretien et à l'information du patrimoine communal.

**Membres :** Claudine BOCQUEL, Martine CIRET, Christine MAUVISSEAU, Emmanuelle LE GALL, Philippe VIGIÉ DU CAYLA, Jean-Marc TRAZÈRES.

**Commission « Voirie » :** surveille le bon état des voies et chemins de la commune. Prépare les plans annuels de travaux d'entretien. Propose des améliorations de la sécurité sur les voies de circulation.

**Membres :** Jean-Pierre MOREAU, Patrick MENON, Isabelle CALLIGARO, Dominique RICHOMME, Patrick BOULET, Jean-Marc TRAZÈRES, Christophe ROCHEREAU, Loïc FONTAINE.

**Commission « Environnement, développement durable et affaires agricoles » :** s'assure que les projets de la commune sont compatibles avec ses objectifs du développement durable. Gère les relations avec les agriculteurs et participe à l'embellissement de la commune (entretien, fleurissement...)

**Membres :** Jean-Pierre MOREAU, Claudine BOCQUEL, Christine MAUVISSEAU, Patrick BOULET, Philippe VIGIÉ DU CAYLA, Odile JOUET, Jean-Marc TRAZÈRES, Christophe ROCHEREAU.

#### **Délibération 2014-020 – Commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal, après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret, élit :

- M. Benoit SIMONNIN, Maire, Président de la commission d'appel d'offres ;
- M. Patrick MENON, M. Jean-Pierre MOREAU et Mme Isabelle CALLIGARO en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;
- M. Dominique RICHOMME, Philippe VIGIÉ DU CAYLA et Loïc FONTAINE en tant que membres suppléants ;

#### **Délibération 2014-021 – Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et avec effet au 30 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et Adjointes :

- Au taux maximum prévu par les textes pour le maire, soit 31% de l'indice brut 1015
- Au taux maximum prévu par les textes pour les 4 adjointes, soit 8.25% de l'indice brut 1015.

#### **Délibération 2014 -022 – Délégation de pouvoirs au Maire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer au Maire, et ce pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- 1) prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT.
- 2) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 3) Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférents. (*En cas d'empêchement du Maire, cette délégation ne pourra être subdéléguée au 1<sup>er</sup> adjoint, intéressé par l'affaire*)
- 4) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions (échues uniquement) dans le cimetière.
- 5) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 6) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 7) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 8) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 9) Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien jusqu'à 10 000 €.
- 10) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.
- 11) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 2000 €.

- 12) Réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à 20 000 €.  
13) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **Délibération 2014 -023 – Désignation des délégués « élu et agent » au CNAS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Martine CIRET, Adjointe, délégué représentant les élus
- Odile PICHOT-DUCLOS, secrétaire, délégué représentant les agents.

#### **Délibération 2014 -024 – Désignation du correspondant Défense**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Loïc FONTAINE correspondant Défense de la commune de Saint-Denis-sur-Loire

#### **Délibération 2014 -025 – Désignation des délégués au Comité Syndical du Pays des Châteaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les délégués suivants au Syndicat du Pays des châteaux :

- Délégué titulaire : Claudine BOCQUEL
- Délégué suppléant : Emmanuelle LE GALL

#### **Délibération 2014 -026 – Délégués au SIDELC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, les délégués suivants au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher:

- Délégué titulaire : Jean-Pierre MOREAU
- Délégué suppléant : Christophe ROCHEREAU

#### **Délibération 2014 -027 – conditions financières et patrimoniales du transfert des villages d'entreprises**

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-266 en date du 14 novembre 2013 définissant l'intérêt communautaire des compétences de la communauté d'agglomération de Blois, et reconnaissant notamment l'intérêt communautaire des trois villages d'entreprises : Village de l'Arrou, Village de Bégon, Village de la Pérouse situés à Blois ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les transferts des villages d'entreprises de la ville de Blois à Agglopolys.

#### **Délibération 2014 – 028 – Indemnités de conseil au receveur**

Considérant le renouvellement du Conseil municipal en date du 30 mars 2014,

Après avoir pris connaissance de ces dispositions, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer au taux de 50 %, l'indemnité de conseil à M. DUBOIS Pascal receveur à compter du 30 mars 2014.

#### **Délibération 2014 – 029 – Modification du taux de Foncier Non Bâti 2014**

Le Maire informe le Conseil municipal que le taux de Taxe Foncière Non Bâtie, voté le 30 mars 2014, est illégal. En effet, le taux de FNB ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de taxe d'habitation.

Dans le cas de la commune de Saint-Denis-sur-Loire, le taux de FNB ne peut être supérieur à 45,17%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 45,17% le taux de FNB pour 2014.

#### **Questions diverses :**

- les électrodes du défibrillateur ont été changées par Loïc FONTAINE. Des électrodes « enfant » ont également été ajoutées. La pose se fera dans le sas de la Maisons des associations, dans une armoire fermant à clé. Loïc FONTAINE est chargé de s'en occuper.

- Information sur les dates de réunions de conseil : elles auront lieu le vendredi à 20h30. La prochaine est fixée au vendredi 23 mai 2014.

## VENDREDI 23 MAI 2014

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Dominique RICHOMME – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIE DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Néant

#### **Délibération 2014 - 031 – Règlement intérieur des services périscolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les seules modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean sont liées à la mise en œuvre, à la rentrée 2014, de la réforme des rythmes scolaires. Les cours du mercredi matin ont un impact, notamment, sur la garderie et le transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement des services périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

#### **Délibération 2014 - 032 – Tarifs 2014-2015 de la restauration scolaire**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2014-2015, ainsi définis :

- repas enfant (pris à l'année de façon régulière) 3,45 €
- repas enfant (inscription occasionnelle) 4,50 €
- repas adulte 4,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Délibération 2014 - 033 – Tarifs 2014-2015 de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la garderie à la rentrée scolaire 2014-2015, ainsi définis :

- demi-journée (matin ou soir) jusqu'à 6 jours dans le mois 4,50 € par ½ journée
- journée (matin et soir) jusqu'à 5 jours dans le mois 6,75 € par journée
- forfait mensuel demi-journée (matin, soir ou mercredi matin) 30,00 € par mois
- forfait mensuel journée (matin et soir plus de 6 jours par mois) 40,00 € par mois
- forfait retard 25,00 € par retard

Les tarifs s'appliquent quel que soit le temps que l'enfant aura passé à la garderie au cours d'une demi-journée. Une réduction de 50% est accordée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille, sur les différents tarifs de garderie, à l'exception du forfait retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Délibération 2014 - 034 – Tarifs de location de la Maison des associations**

Il est proposé au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Maison des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

<i>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30</i>	<i>Habitants de la</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

<i>Du 1<sup>er</sup> mai au 30</i>	<i>Habitants de la</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

D'autre part, le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

#### **Délibération 2014 - 035 – Subventions aux associations pour l'année 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une somme de 4 000 € a été inscrite à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2014 comme suit :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Montant</i>
COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000 €
CLUB DU BEL ÂGE	500 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	300 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LOIR-ET-CHER	50 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE	50 €
VERS UN RÉSEAU DE SOINS	150 €
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	70 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 270 €</b>

#### **Délibération 2014 - 36 - Convention de partenariat avec Radio Plus FM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la convention de partenariat passée avec Radio Plus FM du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014.



Cette convention arrivant prochainement à son terme, il propose au Conseil municipal de la renouveler pour une année, avec l'option Radio et extension multimédia, qui consiste en :

- la diffusion de toutes les informations municipales,
- la diffusion gratuite des communiqués des associations de la commune, trois fois par jour pendant une semaine par association, par manifestation et par mois,
- la mise en ligne sur le site plusfm.com des manifestations organisées par la commune et ses associations,
- la création sur le site plusfm.com, d'un lien vers le site Internet de la commune.

Le coût de la prestation s'élève à 357,88 € (soit 0,46 € X 778 habitants) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la dite-convention.

#### **Délibération 2014 - 37 - Virement de crédits**

Dans le Budget Primitif 2014, il a été inscrit une somme de 70 644,94 € au chapitre 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- |  |               |
|--|---------------|
| - chapitre 022 : dépenses imprévues      | - 27 694,94 € |
| - article 6152 : entretien des bâtiments | + 27 694,94 € |

#### **Délibération 2014 - 38 - Désignation des membres pour les transports collectifs régionaux**

La Région Centre a mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne SNCF ORLÉANS-TOURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune :

- Benoit SIMONNIN, membre titulaire
- Claudine BOCQUEL, membre suppléant.

#### **Délibération 2014-39 - Recensement population 2015 - Désignation d'un agent coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu sur notre territoire du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Odile PICHOT-DUCLOS, Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à la commune de Saint-Denis-sur-Loire, coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement prévue sur la commune.

#### **➤ Information sur la création d'un EPA par le Conseil Général du Loir-et-Cher**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de différer la décision d'adhésion de la commune à cet EPA en attendant que le sujet soit abordé en bureau communautaire et que la commission communale « Voirie » examine ses besoins réels en matière de conseil et de maîtrise d'œuvre.

#### **➤ Dossiers d'urbanismes : déclarations préalables**

- M. et Mme ROYER Jean-Sébastien, La Martinière, pour la construction d'un mur de 1,5 m en limite de voirie ;
- M. Thomas PELTIER, Villeneuve, pour la construction d'un mur en parpaings de 1,8 m en limite de voirie ;
- M. Michel GANDON, Chemin de Pissevin, pour un abri de jardin ;
- M. Jean MICHEL, pour une division parcellaire rue du Château d'Eau ;
- M. Stéphane PERCHERON, rue des Moissons, pour l'enduit d'un mur de garage ;
- M. Robert DELPIERRE, Allée de la Ramée, pour l'ouverture d'un deuxième portail ;

#### **➤ Dossiers d'urbanismes : permis de construire**

- M. Philippe ARNOULT et Mme Esther BAUR, pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°19 de La Martinière, rue Camille Favier ;
- M. Jérôme LEMIEUX et Mme Christel SCRIBE pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°7 de La Martinière, rue Yvonne Mottet ;
- La SCI Forges des Boulonniers, rue des Boulonniers sur la ZA des Sarrazinières, pour l'extension d'un bâtiment industriel pour le stockage de matériaux.

Patrick MENON, adjoint en charge de l'urbanisme informe le Conseil qu'un géomètre du Cadastre viendra vérifier prochainement l'authenticité des réalisations suite aux autorisations d'urbanismes de ces trois dernières années.

#### **➤ Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a missionné Loïc FONTAINE, conseiller municipal, pour installer et déclarer le défibrillateur acheté par la commune dans le sas d'accueil de la Maison des associations ;

- Il est évoqué la possibilité de faire un appel à la population dans le Trait-d'Union pour le remplacement, si nécessaire, du personnel communal durant les vacances d'été ;
- Monsieur le Maire informe le Conseil des nouveaux horaires, à partir du 2 juin 2014, des deux agents techniques en charge de l'entretien de la commune : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

## VENDREDI 27 JUIN 2014

**PRÉSENTS :** Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Dominique RICHOMME – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZÈRES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

**ABSENTS EXCUSÉS :** Philippe VIGIE DU CAYLA, pouvoir à Patrick MENON, et Patrick BOULET (arrivé à 21h30), pouvoir à Jean-Marc TRAZÈRES

**Secrétaire de séance :** Martine CIRET

**Date de la convocation :** 20 juin 2014

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2014**
2. **Délibérations**

### **Délibération 2014-40 – Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2013-2014 (CRACL) – La Martinière**

Conformément à la concession d'aménagement confiée le 12 mai 2007 à la Société d'Économie Mixte (SEM) Grand Blois développement, devenue 3 Vals Aménagement, pour la réalisation et la commercialisation d'un lotissement au lieu dit « La Martinière », et conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, 3 Vals Aménagement a établi un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'exercice 2013-2014.

Ce compte rendu est une photographie du projet en termes d'avancement technique et financier. Il comporte notamment :

- Une carte d'identité,
- Une note de conjoncture,
- Un plan de financement et de trésorerie prévisionnel, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Des annexes comprenant les tableaux des acquisitions, des cessions, des emprunts.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel sur le lotissement « La Martinière », et rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent en donner quitus à la société 3 Vals Aménagement.

Après lecture, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel pour l'exercice 2013-2014 de l'opération d'aménagement concédée « La Martinière » et de lui en donner quitus.

### **Délibération 2014-41 – Avenant n°3 à la concession d'aménagement du lotissement La Martinière**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision du 9 mars 2007 de signer une concession d'aménagement avec Grand Blois Développement.

Un premier avenant a été notifié à l'aménageur le 5 janvier 2010 afin de modifier le programme défini dans la concession du 12 mai 2007 et prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2012.

Par un avenant n°2 notifié le 11 octobre 2011, les travaux d'aménagement n'ayant pas été réalisés et la commercialisation n'ayant pas commencé, la concession d'aménagement a été prorogée de 3 ans, portant le terme du contrat au 31 décembre 2015.

A ce jour, le rythme de la commercialisation a été revu à environ 7 lots par an. L'aménageur propose de proroger la concession d'aménagement afin que la mission de la SEM se poursuive jusqu'au terme prévisionnel de la commercialisation, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire précise que la mission de la SEM peut prendre fin avant cette date si la commercialisation et les travaux de finition se terminaient plus tôt que prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le nouvel avenant et autorise le Maire à le signer.

### **Délibération 2014-42 – RAPPORT SUR L'EAU EXERCICE 2013**

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SAUR et relatif à l'exercice 2013.

Le rapport complet est disponible à la consultation au secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal prend acte du présent rapport.

### **Information sur le transfert partiel des pouvoirs de police du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il lui est possible, compte tenu des compétences d'Agglopolys, de transférer ses pouvoirs de police en matière d'assainissement, d'ordures ménagères et d'aire d'accueil des gens du voyage.

Afin de conserver davantage de réactivité dans l'action, il souhaite conserver les pouvoirs de police en matière d'ordures ménagères et de gens du voyage. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne transférera au Président d'Agglopolys que son pouvoir de police en matière de police d'assainissement.

### **Information sur le projet de Maison des associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la demande de subvention de 300 000 € auprès de l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été refusée.

Monsieur le Maire a précisé au Conseil municipal que le budget communal ne pourrait pas financer seul ce projet compte tenu, principalement, des données suivantes :

- L'importance de cet investissement reviendrait, si nous devons l'assumer seuls, à mettre en sommeil d'autres projets et travaux pourtant indispensables pour, au moins, la suite de cette mandature ;
- Les taux d'impôts locaux, très en deçà de la moyenne des communes de notre strate de population, ne nous permettront pas, à moyens termes, d'assurer les recettes fiscales au budget communal nécessaires au remboursement des emprunts, aux frais de fonctionnement de cet équipement et au dégagement d'une marge d'autofinancement pour les autres besoins de la commune ;
- Depuis 2014, l'effort que demande l'État pour rétablir les finances publiques impacte fortement les collectivités locales. Nous entrons donc dans une période de grande incertitude quant aux recettes budgétaires venant de l'État et d'Agglopolys, elle aussi fortement impactée.

En conséquence, Monsieur le Maire indique qu'il a décidé de suspendre provisoirement, à minima pour l'exercice 2014, le projet de Maison des associations sous sa forme actuelle.

Il a précisé également qu'il a missionné Patrick MENON pour que la commission communale « Urbanisme et bâtiments communaux » réalise un audit interne de l'ensemble des bâtiments communaux.

A la suite de cet audit, le Conseil municipal pourrait travailler à une reformulation du projet de maison des associations pour le rendre plus compatible avec les critères de la DETR et cohérent avec les perspectives financières de la commune et les autres travaux et investissements qu'il faudra aussi réaliser dans les années à venir.

Claudine BOCQUEL, adjointe, et Loïc FONTAINE, conseiller municipal, ont réagi vivement, indiquant que cette maison des associations devait être une priorité et qu'elle faisait partie des engagements de l'équipe municipale.

Le Maire a tenu à rassurer les conseillers en précisant qu'il n'était pas question, aujourd'hui, de renoncer à ce projet. Qu'il s'agissait de le réétudier, de l'envisager autrement sur la forme, sans doute, et sur l'étalement dans le temps, au moins, afin de pouvoir le mettre en œuvre plus sereinement.

Monsieur le Maire conclut ce sujet en indiquant qu'il était de son devoir de veiller à l'intérêt général de la collectivité et qu'un seul investissement ne pouvait à lui seul mettre en danger les autres travaux indispensables dans l'avenir et les finances de la commune.

### **Dossiers d'urbanismes**

- M. Haydar FILIZ, PC pour une maison d'habitation sur le lot n°17 de la Martinière.
- Madame BOSVIN, 86 rues des Ouches, DP pour un appentis et un abri de jardin. Avis défavorable de la DDT.

### **Tour des commissions**

#### **Bâtiments communaux** (Patrick MENON)

- Une visite des bâtiments communaux a été faite le 12 juin. Il en ressort une liste de thématiques à aborder tout au long de ce mandat en termes d'entretien, de réfection, d'agrandissement, d'amélioration des bâtiments existants.
- Un audit de l'ensemble des bâtiments devra être réalisé en interne

#### **Voirie** (Jean-Pierre MOREAU)

- Il faut dès maintenant réfléchir aux travaux de voirie à prioriser pour le groupement de commandes d'Agglopolys de 2015.
- Les malfaçons Chemin Fleuri seront corrigées dans les toutes prochaines semaines.
- Il faut prévoir rapidement un tour de la commune pour faire le point sur les réparations à faire.

#### **Patrimoine tourisme** (Claudine BOCQUEL)

- Un bilan des actions réalisées lors du mandat précédent a été fait.
- Nous attendons toujours la réponse du cadastre sur la propriété du lavoir de Macé.
- Une action devra être menée pour inciter les riverains à mettre en valeur l'espace public devant chez eux.

#### **Communication** (Claudine BOCQUEL)

- Examen des modifications proposées à Infocom pour le plan de la commune.
- Un TdU sera prochainement édité.

#### **Aide à la personne** (Martine CIRET)

- Une réunion d'information sur la révision du code de la route, avec la Prévention routière, sera proposée à la population dionysienne le 14 octobre de 14 à 17h.
- Une prochaine réunion pour les repas et colis de fin d'année sera organisée.
- Un dépliant sur le plan Canicule sera distribué avec le prochain Trait-d'Union.
- La Ludomobile s'installera le 7 juillet de 15h à 18h30 sur la place E. Leroux.

#### **Affaires scolaires** (Martine CIRET)

- Il va être acheté un petit réfrigérateur pour la cuisine de la Maternelle.
- Des travaux d'agrandissement du dortoir et de réfection de la cour d'école doivent être envisagés.

#### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une motion de l'Association des Maires de France (AMF) à propos de la baisse très importante des dotations d'État et de l'impact qu'elles auront sur les budgets des collectivités. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion.
- Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la localisation de son bureau de vote. Il s'interroge sur l'opportunité de désigner la Maison des associations plutôt que l'école Maternelle. Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne la Maison des associations comme bureau de vote pour les prochaines élections.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'installation d'un vendeur itinérant de pizzas. Il propose de le contacter et de lui préciser qu'il pourra s'installer sur le parking de l'école, gracieusement puisqu'il s'agit d'un service à la population, un soir par semaine.
- Martine CIRET demande quel tarif il faut pratiquer pour la location de la Maison des associations suite à une cérémonie d'obsèques. Il est répondu que le tarif « demi-journée » devait s'appliquer.
- Claudine BOCQUEL demande si l'intervenante aux cours de cuisine d'Apollos peut disposer d'un placard dans la Maison des associations. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus de placard disponible mais que cette animation relevant d'Apollos, c'est à cette association de répondre à cette demande à partir de l'espace dont elle dispose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45



*Puits à Villeneuve après nettoyage et plantations  
par des riverains.  
Merci à eux !*



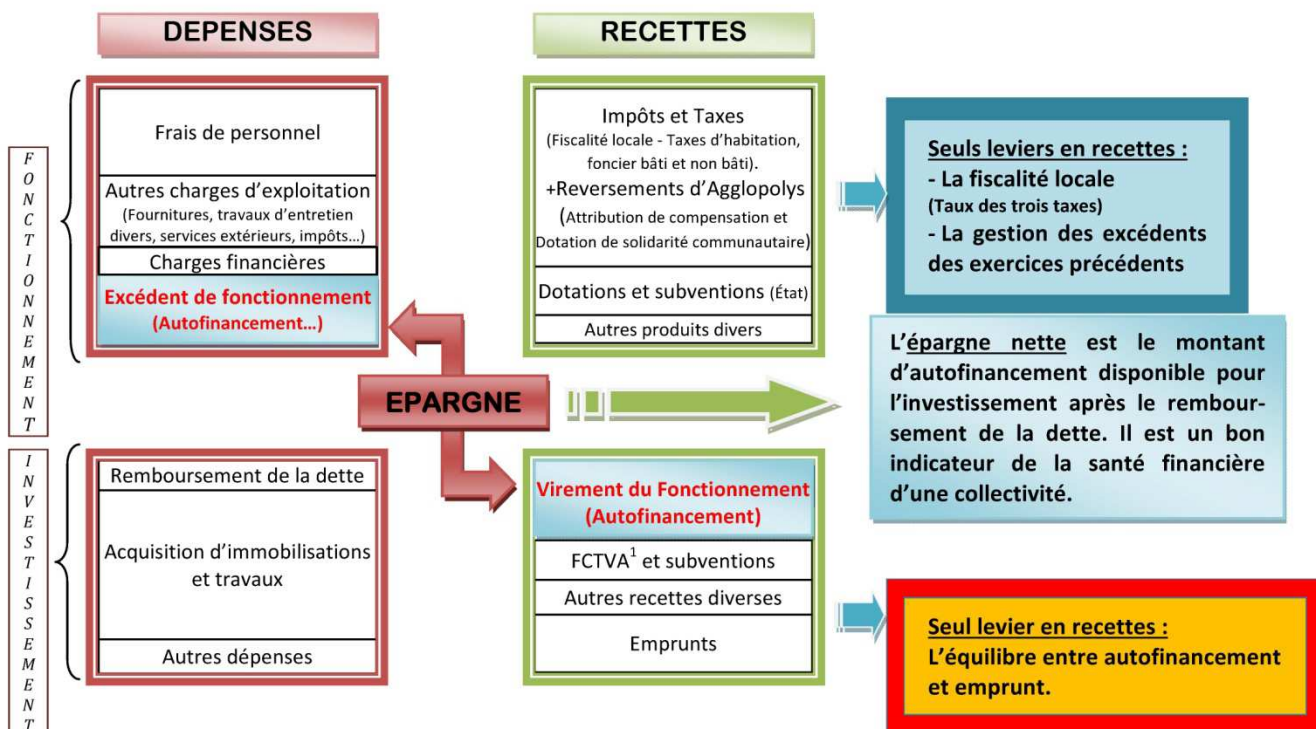
## LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget primitif de l'exercice 2014 et le compte administratif de l'exercice 2013 ont été adoptés lors de la séance du Conseil Municipal du vendredi 14 mars 2014.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2013 et les principaux postes du budget primitif de l'exercice 2014.

### 1. Présentation générale du budget



Le FCTVA correspond au reversement par l'État de la TVA sur certains investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différents produits et charges.
- La section d'**Investissement** permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins cependant, les différentes dotations d'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, notre commune était très peu endettée puisque l'encours de la dette était de 100 945 € soit 123 € par habitant (contre 633 € par habitant de moyenne départementale pour les communes de la strate).

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables. Par exemple, serait-il normal de faire supporter aux seuls contribuables dionysiens d'aujourd'hui le coût d'une maison des associations ? Le financement d'une grande partie de cet équipement par l'emprunt permettrait de répartir dans le long terme l'effort financier à fournir.



## 2. Le compte administratif 2013

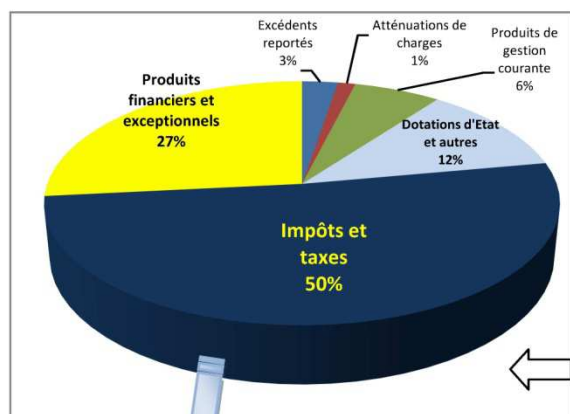
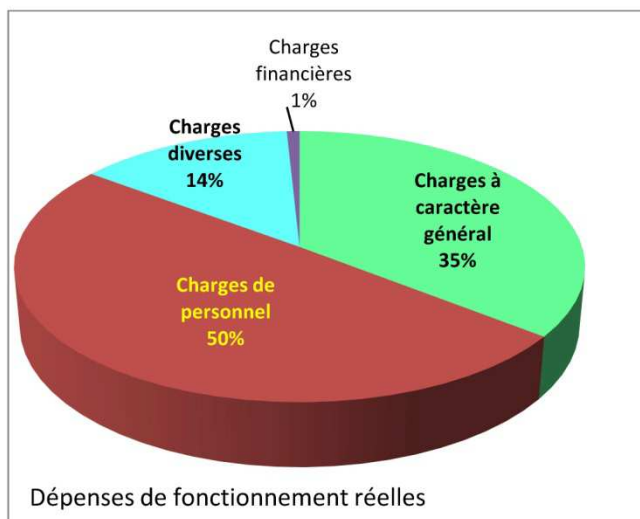
Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique de l'ensemble des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire) et doit être en cohérence avec le compte de gestion proposé par le comptable (le Trésorier de Blois-Agglomération).

**Grandes lignes du compte administratif 2013 :**  
(Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

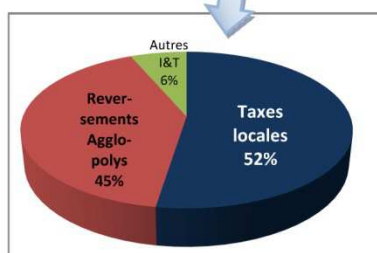
### La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement Totales Réelles (sans opérations d'ordre)	679 036,09 457 331,48
Charges de gestion courante	162 642,29
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	227 010,26
Charges diverses	63 882,38
Charges financières	3 796,55
Opération d'ordre <sup>(2)</sup>	221 704,61

<sup>(1)</sup> Charges de personnel – remboursements assurance 216 327 €  
<sup>(2)</sup> Correspond à la valeur comptable des terrains de la Martinière cédés



Recettes de fonctionnement	843 371,49 €
Excédents reportés	22 145,00
Atténuations de charges	10 682,72
Produits de gestion courante	53 419,71
Dotations d'Etat et autres	100 353,87
Impôts et taxes (1)	432 391,33
Produits financiers et exceptionnels (2)	224 378,86
(1) Dont trois taxes locales	227 029,00
et reversements d'Agglopolys	177 372,00
et autres I&T	27 990,33
(2) Dont cession des terrains de la Martinière pour	221 704,61 €



### Quelques commentaires sur la section de fonctionnement :

- Le poste « Charges de personnels » représente 50% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, légèrement supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :
  - L'arrêt longue maladie d'un membre du personnel sur l'année 2013 nous a amené à embaucher du personnel supplémentaire. Si l'on déduit les remboursements par notre assureur des salaires et cotisations sociales (*Atténuations de charges dans les recettes*), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme.
  - Si on calcule le coût par habitant, ce chiffre est inférieur à la moyenne. C'est donc la bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement qui rend aussi ce taux important.
- Concernant les postes de recettes de fonctionnement, quelques éléments à remarquer :
  - Le relatif équilibre entre les ressources venant des trois taxes locales (taxe d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non bâti) et celles venant des reversements d'Agglopolys. Toutefois, la part des premières continue de s'accroître car la commune a le pouvoir d'en fixer les taux alors que les secondes sont figées.
  - La part de plus en plus faible, à paramètres constants, des dotations d'État.
  - Les recettes de l'exercice 2013 sont fortement influencées par la cession à 3 Vals Aménagement des terrains du lotissement de la Martinière pour un montant de 221 704,61 €.

**La section d'investissement**

Dépenses d'investissement	581 031,27
Report déficits antérieurs	357 147,88
Immobilisations incorporelles	2 362,70
Immobilisations corporelles	186 356,30
Immobilisations en cours	9 412,58
Emprunts et dettes	16 889,55
Opérations d'ordre (1)	8 862,26

Recettes d'investissement	663 668,49
Emprunts	0,00
Subventions d'investissements	36 715,00
FCTVA, Taxe Locale d'Équipement	12 219,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	393 029,88
Opérations d'ordre (La Martinière)	221 704,61

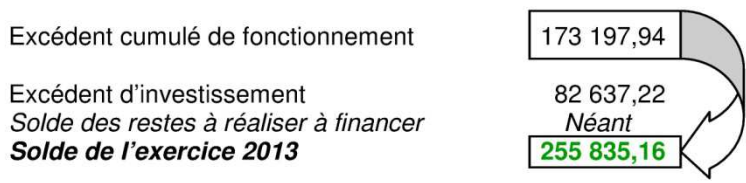
(1) Correspondent aux travaux en régie c'est-à-dire les immobilisations et travaux réalisées par les employés communaux

**Commentaires sur la section d'investissement :**

- Principaux postes de dépenses (TTC) en « Immobilisations corporelles » :
  - Pont de l'Allée des Platanes..... 116 000 €
  - Travaux d'éclairage public..... 41 573 €
  - Ouverture d'une porte dans le couloir de la classe de primaire ..... 12 100 €
  - Travaux en régie d'aménagement du parking des bords de Loire ..... 5 350 €
  - Mobilier du restaurant scolaire (tables et chaises pour les primaires)..... 3 500 €
  - Mobilier urbain (Circuit des Eaux et autres)..... 3 376 €
  - Travaux de voirie (part investissement)..... 2 640 €
  - Mobilier urbain (aménagement du parking des bords de Loire)..... 2 400 €
  - Travaux en régie au restaurant scolaire..... 1 650 €
- Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté par la commune en 2013.
- Le montant important (393 029,88 €) d'excédents de fonctionnement capitalisés correspond aux excédents de fonctionnement cumulés depuis plusieurs années qui ont été virés en section d'investissement pour couvrir les déficits d'investissements cumulés. En effet, le choix a été fait pendant plusieurs années de ne pas avoir recours à l'emprunt afin de maintenir une capacité d'emprunt suffisante pour, par exemple, la maison des associations. Les déficits d'investissement ainsi cumulés sont aujourd'hui totalement absorbés grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2013.....	173 197,94 €	(dont 22 145,28 € de report 2012)
Excédent d'investissement 2013.....	82 637,22 €	(dont - 357 147,88 € de report 2012)

**2. Affectation du résultat 2013**



*Il y a obligation de couvrir le déficit d'investissement, les restes à réaliser et le remboursement de la dette par l'excédent de fonctionnement.*  
*L'excédent d'investissement 2013 permettant de couvrir le remboursement de la dette en 2014, il n'y a donc aucune obligation légale quant à l'affectation des résultats.*

Le solde excédentaire de chacune des sections est reconduit dans le budget 2014 comme recette de la section.

**Dans quelle situation sont les finances communales ?**

- La situation financière de la commune est bonne. Les déficits d'investissement cumulés depuis plusieurs années ont été couverts entièrement lors de l'exercice 2013. Bien sûr, la vente des terrains de la Martinière l'an dernier y ont très largement contribué.
- La commune est très peu endettée. Le niveau de la dette par habitant est cinq fois moins important que la moyenne départementale pour les communes de notre strate de population.
- Les recettes de fonctionnement, qui permettent à la commune de gérer son quotidien et de financer tout ou partie de ses investissements, sont à surveiller. En effet, les trois principales sources qui les composent suivent des trajectoires variables :
  - Les sommes reversées par Agglopolys sont figées. Si l'attribution de compensation (157 506 € par an) est une dépense obligatoire pour le budget de l'Agglo, la dotation de solidarité communautaire (19 866 €) est une dépense facultative. Elle reste donc une marge de manœuvre pour l'Agglo et ne doit pas être considérée comme une recette pérenne par la commune, mais comme une aide à l'investissement.



- Les dotations de l'État (81 997 € en 2013) sont en diminution constante. Les efforts que l'État demande aux collectivités dans le cadre de la réduction des déficits impactent de manière importante et durablement les budgets communaux et communautaires.
- Les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) sont les seules recettes dynamiques de la commune. Ces taxes peuvent augmenter pour trois raisons :
  - La réévaluation tous les ans des bases de ces taxes dans le cadre de la Loi de finances.
  - L'augmentation des bases due aux nouvelles constructions et à certains reclassements des constructions anciennes proposés par la CCID.
  - Le pouvoir de taux dont dispose la commune sur ces trois taxes.

Depuis 2008, nous avons mené une politique d'augmentation des taux à la fois raisonnable et nécessaire. Saint-Denis-sur-Loire avait des taux parmi les plus faibles du département, très en dessous des moyennes départementales et nationales. Les conséquences étaient importantes pour le budget communal. Non seulement, les rentrées fiscales étaient faibles mais en plus les dotations d'État en étaient elles-aussi impactées. En effet, l'État limite ses dotations aux communes à fort potentiel financier (lorsque le taux des taxes locales n'est pas en adéquation avec les revenus de ses habitants). Notre programme d'investissements volontaire et ambitieux nécessitait un réajustement.

## 2. Le Budget primitif 2014

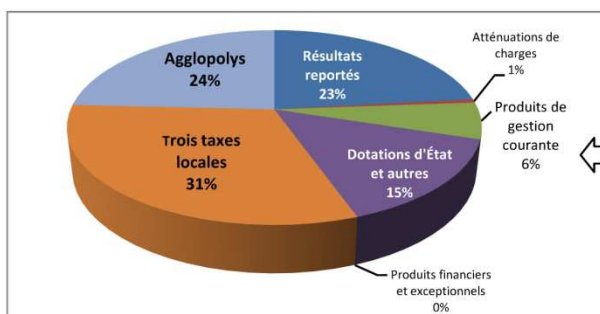
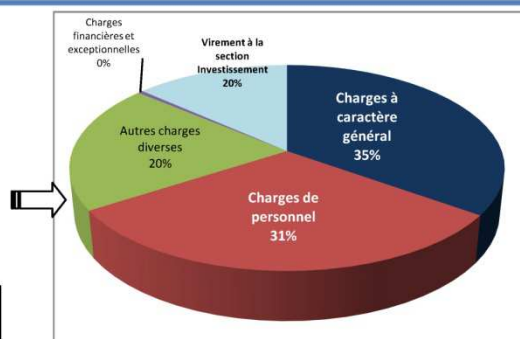
### FUNCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	744 381 €
Charges à caractère général <sup>(1)</sup>	259 520 €
Charges de personnel	230 850 €
Autres charges diverses <sup>(2)</sup>	150 666 €
Charges financières et exceptionnelles	3 345 €
Virement à la section Investissement	100 000 €

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

<sup>(1)</sup> Dont 140 000 € pour l'entretien des voiries, réseaux et bâtiments

<sup>(2)</sup> Dont 70 645 € de dépenses imprévues (réserves)



Recettes de fonctionnement	744 381 €
Résultats reportés	173 197 €
Atténuations de charges	4 200 €
Produits de gestion courante	45 087 €
Dotations d'État et autres	109 236 €
Produits financiers et exceptionnels	11 €
Impôts et taxes	412 650 €
Dont trois taxes locales	232 239 €
et reversements d'Agglopolys	180 411 €

**Taxes locales :** Comme il l'a fait depuis 2008, le Conseil Municipal a voté pour une légère hausse. Pour 2014, l'augmentation des taux des trois taxes locales est de 1%. Les taux pour 2014 seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation .....11,23%
- Taxe sur le foncier bâti .....11,52%
- Taxe sur le foncier non bâti .....45,17%

Le budget primitif des investissements 2014 s'équilibre à 479 175,22 €.

### Principales dépenses d'investissements prévues pour l'année 2014 :

- Maison des associations .....390 000 €
- Acquisition de terrains (réserve foncière).....31 500 €
- Travaux de voirie .....20 000 €
- Restauration des murs du cimetière et de la place Leroux .....10 000 €
- Modernisation de l'éclairage public .....5 976 €

## Commune de Saint-Denis-sur-Loire

### Représentations des élus dans les instances d'Agglopolys

<i>Instances</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	
Bureau Communautaire (Bureau des maires)	Benoît SIMONNIN		
Exécutif Communautaire (Bureau des vice-présidents)	Benoît SIMONNIN		
Conseil Communautaire	Benoît SIMONNIN	Patrick MENON	
Commission Solidarité Intercommunale	Martine CIRET		
Commission Assainissement / Infrastructures / Voirie	Jean-Pierre MOREAU		
Commission Habitat / Agriculture / Transports	Patrick MENON		
Commission Développement durable / Cadre vie / Traitement déchets	Emmanuelle LE GALL		
Commission Stratégie économique / Enseignement supérieur / Emploi	Philippe VIGIÉ DU CAYLA		
Commission Finances / Personnel	Odile JOUET		
Commission Solidarité / Innovation Sociale	Martine CIRET		
Commission Tourisme / Culture / Sport	Claudine BOCQUEL		
CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)	Benoît SIMONNIN <i>Président</i>		
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)	Philippe VIGIÉ DU CAYLA		Benoît SIMONNIN
Comité de pilotage - PDU (Plan de Déplacement Urbain)	Benoît SIMONNIN		
Comité de pilotage - Urbanisme commercial	Benoît SIMONNIN		

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions et siège, en tant que vice-président, à la commission Stratégie économique / Enseignement supérieur / Emploi.

### Autres représentations au titre d'Agglopolys

<i>Organismes ou instances</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale)</b>	Martine CIRET <i>Membre du CA</i>	
<b>S.I.A.B. (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise)</b>	Patrick MENON <i>Membre du bureau</i>	
<b>Syndicat du Pays des Châteaux</b>	Claudine BOCQUEL	Emmanuelle LE GALL
<b>Syndicat Val-Eco</b>	Jean-Pierre MOREAU	Jean-Marc TRAZÈRES
<b>Observatoire Loire</b>	Benoît SIMONNIN <i>Vice-président</i>	

### Autres représentations des élus

<i>Organismes ou instances</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC)</b>	Jean-Pierre MOREAU	Christophe ROCHEREAU
<b>Conseil d'École du RPI</b>	Benoît SIMONNIN Martine CIRET	
<b>Association des Maires de Loir-et-Cher</b>	Benoît SIMONNIN	
<b>Correspondant Défense</b>	Loïc FONTAINE	
<b>Comité National d'Action Sociale</b>	Martine CIRET Représentant élus Odile PICHOT-DUCLOS Représentant agents	
<b>Association des Maires de Loir-et-Cher</b>	Benoît SIMONNIN	
<b>Comité local d'animation et de développement (SNCF)</b>	Benoît SIMONNIN	Claudine BOCQUEL

## Le Personnel Communal

Après les conseillers municipaux dans un bulletin précédent, il nous semble important de vous présenter ceux qui, à nos côtés, sont tous les jours au service de la commune.

### Les secrétaires



**Christine LEROUX**  
Attachée  
Gestion du personnel, de  
l'urbanisme, budget



**Odile PICHOT-DUCLOS**  
Adjoint Administratif  
Comptabilité, élections,  
secrétariat scolaire

### Les Adjoints Techniques



**Thierry SOURISSEAU**  
Entretien de la voirie, des  
bâti ments communaux



**Jean-Luc CAVAREC**  
Entretien de la voirie, des  
bâti ments communaux



**Céline FONTAINE  
ATSEM**  
Garderie et assistance en  
maternelle



**Claudie MORHANGE**  
Service des repas aux enfants,  
entretien des locaux



**Catherine HOURY**  
Garderie et surveillance cantine  
Entretien des locaux



**Fatima KAROUI**  
Entretien de la maternelle  
et de la salle des  
associations

### Les enseignantes



**Sophie MORH**  
Directrice d'école  
Maternelle



**Dolorès GARREAU**  
CE2-CM1

Les enseignantes ne sont pas employées par la Commune, bien sûr, mais elles participent activement à la vie sociale de celle-ci et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel communal et les élus.

Il nous semble qu'elles avaient toute leur place dans ce trombinoscope



## FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école a clôturé notre année scolaire en nous emmenant au cirque. Les clowns, les animaux et les petits acrobates ont évolué en nous faisant passer, comme d'habitude, un excellent moment.

La pluie s'est invitée un petit peu avant la fin du spectacle mais n'a pas arrêté les pêcheurs à la ligne. Chacun a pu se divertir auprès des stands qui encerclaient la fête, se régaler avec les gâteaux faits maison et se désaltérer à la buvette.

Pendant ce temps, des petits cavaliers se promenaient dans les rues à dos de poney.

Bonnes vacances à tous.



**Le mauvais temps n'ayant pas permis de faire la sympathique « remise des dictionnaires » aux élèves de CM2 qui entrent au collège à la prochaine rentrée, les maires des trois communes sont allés le lundi suivant à l'école de Villerbon.**

**Une petite manifestation très conviviale avec les enfants de la maternelle et quelques parents a eu lieu. Les « grands » ont tous souhaité faire dédicacer leur dictionnaire aux maires et à l'institutrice.**

## Inauguration du festival « un Été entre Loire et Sologne »

C'est désormais un rendez-vous ! Pour la quatrième année consécutive, nous avons accueilli, le mardi 24 juin la manifestation d'ouverture du festival « Un Été entre Loire et Sologne » initié par l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Chambord et le lancement du magazine « Châteaux de La Loire »

### « Le marché des Créateurs, des Saveurs et des Gourmandises ».

Un temps estival pour un marché diversifié, chaleureux, sur la place Eugène Leroux et dans la Maison des Associations : produits locaux, d'artisans, de créateurs.



- le safran d'*A la Découverte du Safran* de La Chapelle Vicomtesse,
- les vins AOC Jasnières et Coteaux du Vendômois du *Domaine de la Martelière* de Montoire-sur-le-Loir,
- les douceurs salées et sucrées (macarons, cakes, muffins...) de *Laëtitia Choquet* de Saint-Sulpice de Pommeray,
- le miel de *Jean Parent* de La Chapelle-Vendômoise,
- les saucissons et jambon d'*Élise Dauchot* de Villermain,
- les escargots bio de *Lisa Lamontre* de Mazangé,
- les fruits et légumes de *Daniel Pasquier*,
- les bijoux de *Zazatralala*
- Les perles d'Imasi Breiz de *Béatrice Marchand*
- La savonnerie de Papillon d'*Isabelle Thomas*, de Blois
- les bijoux en ambre de la Baltique de *Larysa Knop* de Saint-Léonard en Beauce



- les réalisations d'objets et miniatures en bois de *Michel Pichon*, de Saint-Denis-sur-Loire
- les broderies, cartonnages, encadrements d'*Anne-Marie Legras* de Saint-Denis-sur-Loire

Le groupe *La Gran Ursula et les Margouilles* d'Amboise nous a accompagnés tout au long de cet après-midi sur des mélodies ensoleillées.

Puis, à 18h00, l'inauguration officielle par Benoit SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire et David HAMEAU, Directeur de l'Office de Tourisme Blois-Chambord, en présence de Gilles CLEMENT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays des Châteaux, Sabine JOLY, Présidente de l'OTI Blois-Chambord et Marie-Hélène MILLET, notre toujours fidèle Conseillère Générale.

David HAMEAU a présenté le tout nouveau et magnifique magazine « Châteaux de La Loire », en vente nationale dans tous les points presse.

Un grand merci à tous, et particulièrement à David HAMEAU, Matthieu REGERAT, son collaborateur en charge de ce festival, et toute l'équipe de l'OTI. Merci d'avoir une fois encore retenu notre commune pour l'ouverture de ce festival, que nous accueillons toujours avec le même enthousiasme.



Merci à l'équipe du Comité des Fêtes, qui une fois encore, a fait preuve de toute sa compétence dans l'organisation logistique et matérielle d'une telle manifestation.

MERCI à vous, dionysiens, qui êtes venus nombreux animer notre place du village.



# MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

**Par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2014, les tarifs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, sont les suivants :**



Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Habitants de la commune	Hors commune
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Habitants de la commune	Hors commune
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

**Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39**

## CERTIFICATION DE SIGNATURES



Trop de personnes se présentent en mairie avec des documents déjà signés et le plus souvent le document concerne une autre personne, ce qui pose problème puisque rien ne prouve que c'est l'intéressé qui a bien signé.

Pour toute certification de signature, en mairie, la **personne concernée par le document doit se présenter physiquement, au secrétariat, avec une pièce d'identité et surtout signer devant la secrétaire.**

## Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de MAIRIE

- **Lundi** ..... de 16h30 à 18h30
- **Mardi** ..... **Fermé au public**
- **Mercredi** ..... de 16h30 à 19h00
- **Judi** ..... de 09h00 à 12h00
- **Vendredi** ..... de 16h30 à 18h30
- **Samedi \*** ..... de 09h00 à 11h30

\* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires.

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous.  
Contactez le secrétariat de mairie au 02 54 78 68 66  
ou par courriel [contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)



Pour faciliter les recherches des familles en matière de garde d'enfants, et de centraliser l'information, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations familiales ont décidé de réunir leurs offres sur le site unique [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).

C'est pourquoi, la liste des assistants maternels du département est désormais consultable uniquement sur ce site.

## UNE ASSOCIATION A LA UNE

Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St Denis sur Loire



L'Association Apollos termine en cette fin juin ses activités. Une dernière sortie aura lieu le 17 juillet pour le spectacle des Bodins à la ferme, vous avez eu les papiers dans vos boîtes il y a déjà quelque temps, la demande a été telle que le spectacle est complet, il y a même une liste d'attente !!!

Nous vous remercions tous de votre participation à nos activités, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous envoyer vos demandes...

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances, notre prochain rendez-vous sera en septembre pour notre Assemblée Générale et la reprise des cours de yoga et gymnastique.

Nous vous présentons les activités de l'année 2014.

### LA FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

Comme chaque année, la fête de la nouvelle année a eu lieu le 12 janvier. Après une marche dans le village, un goûter avec des galettes et du vin chaud était proposé. Pour cette édition 2014, environ une quarantaine de personnes sont venues à notre rendez-vous annuel. Comme l'an passé, les galettes ont été confectionnées par Damien Warnet le boulanger d'Herbault, et réchauffées au four à bois d'Ismérie Leroux à Macé. Un diaporama de nos activités concluait l'après-midi.



### LE PATCHWORK

La section Patchwork a eu un beau succès pour sa deuxième année, environ 20 personnes ont suivi les cours tous les premiers lundis après-midi de chaque mois. Monique et Dominique les animatrices de l'activité animent avec passion ces séances.





## LE THEATRE

La section théâtre a proposé 3 pièces lors de nos représentations en mars, et des sketches sur « les perles du bac ». Le bouffon des bas-fonds de Joël Contival a emmené les spectateurs dans les méandres des caves et autres catacombes. Le Réveillon au Poste de Jean-Pierre Martinez a réservé quelques surprises à 2 policiers le soir du réveillon. Après avoir tué le père Noël et perdu le premier Ministre la panique était au rendez-vous dans le commissariat... Ensuite l'examen de Math de Luc Boulanger a surpris les plus mauvais élèves et rendu un peu chèvre la maîtresse. Cinq représentations ont eu lieu (2 à Villerbon et 3 à St Denis-sur-Loire). Rendez-vous l'an prochain...



## LA CUISINE

Inès Pereira, notre chef des cours de cuisine, a eu tellement de succès cette année que nous avons programmé, tous les mois, 2 cours.





## LA PETANQUE



Beau temps cette année, pour la pétanque, une trentaine de boulistes sont venus tâter le cochonnet. Premier lot cette année, une tablette tactile, 50 € chez Intersport pour le lot jeune et comme tous les ans tous les joueurs sont repartis avec un sac rempli de lots donnés par nos sponsors.



Et toujours chaque semaine...

# YOGA

le mardi matin

Avec Murielle 10h 11h



La GYMNASTIQUE

Avec Cyril 18h45-19h45



Si vous avez envie de passer une journée à Center Parc cet hiver, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (20 € au lieu de 40 €) pour 8 personnes avec notre carte Center Parc. Pour réserver la carte n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

## NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>  
(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos

19 rue de la Loire

41000 ST DENIS SUR LOIRE

Adresse mail : [apollostdenis@gmail.fr](mailto:apollostdenis@gmail.fr)



N'hésitez pas à nous contacter, nous laisser des messages, des suggestions...



# A VOS AGENDAS !

Le Pays des châteaux et la Cie Parole en l'air présentent

**GRATUT**  
ITINERANT  
ET EN PLEIN AIR !

## La Loire à livre ouvert

Qui a dit que la Loire était un long fleuve tranquille ?  
Histoires tantôt tragiques, tantôt comiques : des crues  
douloureuses aux noces villageoises en passant par des  
anecdotes de lavandières...

Laissez-vous porter par l'histoire du Val de Loire !

**Spectacle tous les mardis**  
**du 15 juillet au 19 août 2014**  
**21 heures**

15/07 : St Laurent Nouan  
22/07 : St Denis sur Loire  
29/07 : St Dyé sur Loire  
05/08 : Blois - Port de la Creusille  
12/08 : Vineuil - Lac de Loire  
19/08 : La Chaussée St Victor

Renseignements : 02 54 90 41 41 - [www.bloischambord.com](http://www.bloischambord.com)

Ce spectacle aura lieu à SAINT-DENIS-SUR-LOIRE le  
mardi 22 JUILLET à 21h sur le parking au bout de  
l'Allée des Platanes (dans la maison des  
associations en cas de mauvais temps)

**RENDEZ-VOUS LUNDI 7 JUILLET A 15 H.**  
**PLACE EUGENE LEROUX**  
**VENEZ NOMBREUX !**

2014 La **L<sub>1</sub> U<sub>1</sub> D<sub>2</sub> O<sub>1</sub> M<sub>3</sub> O<sub>1</sub> B<sub>3</sub> I<sub>1</sub> L<sub>1</sub> E<sub>1</sub>**  
de La Chrysalide

**gratuit**

**Les après-midis à partir de 15h :**

- Chambon-sur-Cisse le vendredi 18 juillet > à la Chambognote
- Cormery le vendredi 11 juillet > à la salle des fêtes
- Cour-Cheverny le vendredi 25 juillet > à la salle "Le Gîte"
- Herbault le jeudi 31 juillet > sur la Grande place
- La Chapelle Vendômoise le lundi 21 juillet > à la mairie
- Les Montils le lundi 28 juillet > à l'espace Mont'li Train
- Saint-Denis-sur-Loire le lundi 7 juillet > à la salle des fêtes

Et tous les mercredis de juillet au Parc des Mées  
(La Chaussée-Saint-Victor)

**Ouvert à tous, sans inscription.**  
Plus d'informations : 02 54 45 54 70

**CIAS du Blaisois**  
Centre  
Intercommunal  
d'Action Sociale  
[www.ciasdulblaisois.fr](http://www.ciasdulblaisois.fr)

**VENDREDI 3 OCTOBRE À 20H**  
MAISON DES ASSOCIATIONS

**PROJECTION DU FILM SUR  
BERNARD LORJOU**

tourné en 1984, un an et demi avant sa mort,  
dans sa maison de Saint-Denis-sur-Loire, par  
Olivier Girard pour Antenne 2.

**Projection destinée aux dionysiens par**  
l'Association Bernard Lorjou  
(Avant celle à Blois le 12 octobre, dans le  
cadre des Rendez-Vous de l'Histoire)

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE**  
Soirée  
**GUINGUETTE**  
(Apollos et Comité des Fêtes)

**« L'arbre »**

Thème retenu cette année pour le  
concours-photos  
Organisé par le Comité des Fêtes  
les 28 et 29 septembre 2014

**DIMANCHE 19 OCTOBRE**  
**BROCANTE**  
Organisée par le  
Comité des Fêtes

## Opération Tranquillité Vacances

*Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques de cambriolages de vos habitations pendant les vacances.*

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour cela, muni d'une pièce d'identité, présentez-vous personnellement à la brigade de votre domicile aux heures ouvrables afin de communiquer les renseignements (confidentiels) nécessaires à la surveillance de votre habitation qui sera assurée dans le cadre des patrouilles de prévention de proximité réalisées sur le territoire de votre commune.

### Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Ne donnez aucune indication concernant votre absence sur les réseaux sociaux.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

[http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/var/ezwebin\\_site/storage/images/media/images/affiche\\_tranquillit\\_vacance/33818-1-fre-FR/affiche\\_tranquillit\\_vacance.jpg](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/var/ezwebin_site/storage/images/media/images/affiche_tranquillit_vacance/33818-1-fre-FR/affiche_tranquillit_vacance.jpg)

**Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe : composez le 17 !**

Gendarmerie de MER – Loir et Cher

1 avenue Charles-de-Gaulle 41500 MER

02.54.81.41.20





**Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers**

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!

→ **Cette règle s'applique à toutes et tous.**

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



**R  
A  
P  
P  
E  
L  
S**

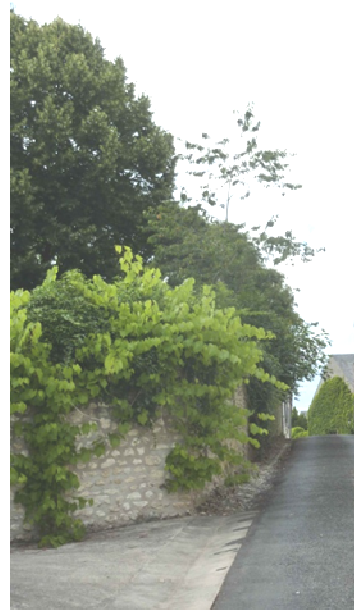
**Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public**

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser cyclistes ou piétons.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



***Collecte des déchets ménagers***

Il est interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir. Elles doivent être stockées jusqu'au mardi soir suivant dans le domaine privé, si possible à l'abri des regards.

Merci, pour le bien de tous, de respecter cette règle.

N°00587

La dureté de l'eau n'a aucune incidence directe sur notre santé. Toutefois, plus son taux est élevé, plus l'eau a tendance à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eaux, les canalisations, ...

La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est recommandé pour la prévention de la carie dentaire, sauf avis médical contraire.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler quelques minutes avant de la boire

De manière générale, après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Aussi, laissez-la couler un instant avant de la boire.

N°0008



Bilan 2013



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER



## Quelle eau buvez-vous sur la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?

### Ressource en eau

La commune de Saint-Denis-sur-Loire est alimentée en eau à partir d'un forage situé au pied du château d'eau, au lieu-dit « Villeneuve ».

Les périmètres de protection de cette ressource font l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 02/07/2004.

Cette eau subit un traitement de désinfection avant distribution.

La gestion est assurée par la SAUR.

### Contrôle sanitaire réglementaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Centre (DT4ARS). Ainsi, en 2013, 11 prélèvements ont été réalisés sur votre commune pour être analysés (jusqu'à 350 paramètres).

Chaque résultat d'analyse est interprété en référence aux valeurs réglementaires définies en application du code de la santé publique.

Ces résultats peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Résultats des principaux paramètres analysés

	Normes	Valeurs observées	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100% de conformité	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
<b>Dureté</b>	-	Moyenne : 27°F Maximum : 27°F	EAU DE DURETE ASSEZ ELEVEE
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	Moyenne : 38 mg/l Maximum : 40 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Moyenne : 0,14 mg/l Maximum : 0,14 mg/l	EAU FAIBLEMENT FLUOREE
<b>Pesticides</b>	0,1 µg/l*	Moyenne : 0,07 µg/l Maximum : 0,08 µg/l (atrazine déséthyl)	EAU CONFORME EN PESTICIDES
<b>Arsenic</b>	10 µg/l*	Moyenne : 6 µg/l Maximum : 6 µg/l	EAU CONFORME EN ARSENIC

\*1µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l (milligramme par litre)

### Conclusion sanitaire globale

L'eau distribuée en 2013 est restée conforme aux limites de qualité réglementaires.